

RAIFFEISEN

Raiffeisen Suisse

Rapport Active Ownership 2022

Préface

Voilà de nombreuses années que la durabilité fait partie des valeurs d'entreprise et de l'image de Raiffeisen en tant que groupe coopératif bancaire. Depuis le lancement des premiers fonds Raiffeisen Futura il y a plus de 20 ans, nous offrons à nos clientes et clients la possibilité d'investir de manière durable. Et nous poursuivons résolument sur cette lancée: en 2019, notre approche Futura a été étendue à l'ensemble des fonds de prévoyance et, depuis juillet 2021, la durabilité s'applique à tous les fonds Raiffeisen à gestion active. Une étape fondamentale a suivi en novembre 2022: depuis lors, les mandats de gestion de fortune Futura obéissent à l'ensemble des règles de gestion Futura perfectionnées et étendues, et les critères écologiques, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte lors de la sélection des produits et des titres.

Or, la promesse de durabilité de nos solutions de placement va au-delà du respect des normes ESG lors de la sélection des titres. Nous sommes conscients de nos prérogatives et obligations fiduciaires pour le compte de notre clientèle. C'est pourquoi nous avons notamment développé l'actionnariat actif en tant qu'investisseurs («active ownership» en anglais):

alors que l'exercice des droits de vote est pratiqué depuis longtemps pour les fonds Raiffeisen Futura et Futura II, le dialogue actif avec les entreprises – l'«engagement» – a été introduit en mai 2022. En décembre 2022, dans sa prise de position sur l'écoblanchiment (greenwashing) dans le secteur financier,¹ le Conseil fédéral a souligné qu'une approche globale d'active ownership peut contribuer à réaliser un ou plusieurs objectifs de développement durable. Même si une telle approche met du temps à produire ses effets, les premières expériences nous confortent dans notre ambition de changer le monde pour le mieux.

Outre le contenu et la procédure, la transparence est un élément essentiel pour assurer la crédibilité de l'approche d'active ownership. Dans ce premier rapport sur l'active ownership, Raiffeisen expose donc ses pratiques en matière d'engagement et d'exercice des droits de vote, et ce que nous avons réalisé au cours de l'année écoulée, en particulier concernant le travail de développement.

¹ Position du Conseil fédéral (16 décembre 2022) concernant la prévention de l'écoblanchiment dans le secteur financier; p. 3 ss.

Introduction

Tous les placements dits «durables» ne se valent pas. Alors que certaines approches d'investissement durable se concentrent sur la sélection des placements, active ownership – c'est-à-dire l'exercice des droits de vote et l'engagement – vise à entraîner des changements.

Au fil du temps, toutes sortes d'approches d'investissement durable se sont établies dans le secteur financier. Les critères d'exclusion définissent, par exemple, si certaines actions ou obligations peuvent être investies pour les clientes et clients orientés sur la durabilité. Deux autres approches, généralement utilisées en complément, visent à influencer positivement la stratégie commerciale et les décisions d'une entreprise en matière de durabilité, afin de stimuler la valeur actionnariale à long terme. Cela implique un dialogue actif avec les entreprises (l'«engagement») et l'exercice résolu des droits de vote liés aux participations («vote par procuration», ou «proxy voting» en anglais). Ces deux approches sont résumées sous le terme d'actionnariat actif (ou «active ownership»).

En décidant comment les fonds qui nous sont confiés doivent être investis, Raiffeisen apporte une contribution importante au développement durable. Selon les normes de durabilité Prévoyance & Placement, qui s'inscrivent dans la stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025», les critères ESG doivent être systématiquement pris en compte dans les solutions de placement de Raiffeisen. Pour cela, nous avons mis en place le règlement Futura, qui établit des normes claires pour la réalisation de ces objectifs. Active ownership est un élément essentiel du règlement Futura.

En tant que fiduciaire responsable, Raiffeisen s'engage à favoriser l'évolution positive des entreprises au profit des investisseurs, de l'environnement et de la société. Dans cette optique, nous entretenons un dialogue actif avec les entreprises, en premier celles qui présentent un réel potentiel d'amélioration en termes de durabilité. Par ailleurs, la direction de chaque fonds exerce activement son droit de vote dans les entreprises dans lesquelles les fonds Raiffeisen Futura ou Futura II sont investis.

Rapport sur la durabilité

Active ownership

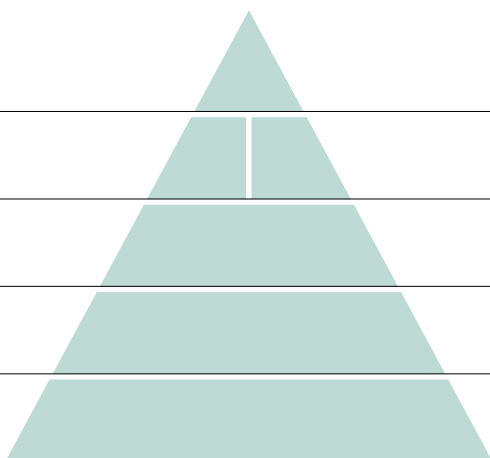
Exercice des droits de vote | Engagement

Univers de placement durable

Evaluation de la durabilité

Critères d'exclusion

Illustration 1: La «pyramide Futura»: aperçu des composantes de la durabilité dans le règlement Futura



Aperçu – Comment Raiffeisen met en œuvre l'active ownership



Dans quelles entreprises nous engageons-nous?

Nous identifions des entreprises internationales et suisses pour donner la priorité à celles qui sont représentées dans nos fonds de placement quasi indiciels. Nous intégrons explicitement des entreprises qui ne font pas encore partie des meilleures en matière de durabilité et qui présentent donc le plus grand potentiel d'amélioration.



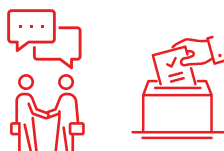
Dans quels domaines voulons-nous avoir un impact?

Nous mettons actuellement l'accent sur trois thématiques: le changement climatique (par ex. les énergies renouvelables), le droit du travail et les droits de l'homme (par ex. pas de travail des enfants) et la responsabilité digitale (par ex. la sécurité des données, la gestion des données clients).



Comment mesurons-nous les progrès?

Nous fixons pour chaque thématique et chaque entreprise des chiffres clés (key performance indicators, KPI) et rendons ainsi visible et mesurable l'effet recherché (impact).



Comment produisons-nous un changement?

Nous menons proactivement un dialogue avec les entreprises et exerçons nos droits de vote lors des assemblées générales. Lors du dialogue, nous mettons l'accent sur les entreprises qui présentent un potentiel d'amélioration en matière de durabilité. Afin de mener ce processus à bien, Raiffeisen s'appuie sur deux partenaires: Ethos et ISS.



Comment rendons-nous compte des résultats?

Nous rendons compte une fois par an de nos activités dans le Rapport Active Ownership, évaluons les progrès accomplis et faisons des propositions concernant les priorités de notre engagement pour la période suivante.

Engagement

Dans le cadre du dialogue avec les investisseurs, Raiffeisen promeut des améliorations en matière d'environnement, de société et de gouvernance. Depuis mai 2022, nous le faisons en partenariat avec Ethos, qui mène en notre nom un dialogue actif avec des entreprises sélectionnées dans le monde entier.

Sur la base des placements dans les fonds Futura II et des investissements directs dans les mandats de gestion de fortune Futura, nous identifions les entreprises suisses et étrangères qui présentent le plus grand potentiel d'amélioration en termes de durabilité. Sont prises en compte, notamment, les entreprises qui, selon une évaluation externe indépendante de leur performance en la matière, font l'objet de controverses sérieuses ou affichent une notation de durabilité inadéquate. La sélection et la priorisation dépendent, d'une part, de la gravité de la controverse et, d'autre part, du poids de l'entreprise dans le portefeuille.

En termes de contenu, nous concentrons notre engagement direct auprès des entreprises sur trois aspects: le **changement climatique** (par ex. les énergies renouvelables), le **droit du travail et les droits humains** (par ex. exclusion du travail des enfants) et la **responsabilité digitale** (par ex. le traitement des données clients). En coopération avec Ethos, nous définissons pour chaque aspect et chaque entreprise des indicateurs clés de performance (KPI) qui nous permettent de constater et mesurer les progrès réalisés.

Les résultats sont passés en revue chaque année par Raiffeisen. Si aucun des objectifs définis n'est atteint dans un délai de trois ans et qu'aucun progrès n'est constaté, le titre de l'entreprise concernée est classé comme «ne pouvant être investi» et celle-ci est ainsi retirée de l'univers d'investissement Futura, et tous les placements concernés sont revendus. Au plus tôt au terme d'un délai de douze mois, un comité interne de Raiffeisen peut décider de réintégrer l'entreprise dans l'univers d'investissement Futura après un nouvel examen.

Entreprises cibles

Les titres suivants ont été sélectionnés pour le dialogue avec les investisseurs 2022:

Nom	Rating Inrate (avril 2022)
AMAZON.COM INC	C–
APPLE INC	C+
BACHEM HOLDING AG	C+
BANK OF AMERICA CORP	C–
BERKSHIRE HATHAWAY INC	C–
BROADCOM INC	C+
COCA-COLA CO/THE	C+
CREDIT SUISSE GROUP AG	C+
HOLCIM LTD	C+
JPMORGAN CHASE & CO	C–
LONZA GROUP AG	C–
MASTERCARD INC	C+
META PLATFORMS INC	C+
NESTLE SA	C+
NETFLIX INC	C–
PFIZER INC	C
SCHWAB (CHARLES) CORP	C+
SWATCH GROUP AG/THE	C+
VISA INC	C+
WELLS FARGO & CO	C–

Engagements collectifs

En plus des engagements directs, Raiffeisen a la possibilité, via Ethos, de s'impliquer avec d'autres investisseurs institutionnels – gestionnaires d'actifs, caisses de pension – dans des engagements collectifs pour améliorer les pratiques ESG au sein des entreprises. Au cours de l'année sous revue, Raiffeisen l'a fait à deux reprises, soutenant l'«Investor Statement on Ethical AI» et la «Valuing Water Finance Initiative». Par ailleurs, Raiffeisen a signé une lettre ouverte à l'autorité boursière américaine (SEC) appelant à la publication d'un règlement sur le reporting climatique.

Vous trouverez les détails de nos dialogues actionnaires dans le Rapport partiel sur les engagements 2022 d'Ethos.

 Engagement report:
raiffeisen.ch/rapport-engagements

Exercice du droit de vote

L'exercice des droits de vote pour les actions suisses a débuté en 2011. Il a été étendu aux actions internationales et, depuis l'année dernière, s'applique à tous les fonds de Raiffeisen avec l'ajout du nom «Futura» ayant une composante actions.

Fonds Futura

La direction des fonds, Vontobel Services de Fonds SA, est conseillée et assistée dans l'exercice de ses droits de vote pour les fonds Futura par Ethos et ISS, par le biais de recommandations de vote et d'autres services administratifs. Les principes d'exercice du droit de vote élaborés par Ethos et ISS et adoptés par la direction des fonds sont alignés sur les approches de durabilité appliquées par le gérant de fortune aux fonds Futura.

Les droits de vote sont exercés selon les directives suivantes:

- [Actions internationales](#)
- [Actions suisses](#)

Le tableau résume les résultats des votes.

	International	Suisse	Total
Total	5729	1807	7536
Pour	5302	1484	6786
Contre	375	312	687
Abstention			0
Autres ²	52	29	81
Contraire à la recommandation de la direction	n/a	306	306

Vous trouverez les votes détaillés dans les Rapports partiels «[Votes Suisse](#)» et «[Votes International](#)».

Fonds Futura II

La direction des fonds, UBS Fund Management (Switzerland) AG exerce elle-même les droits de vote pour les fonds Futura II et peut recourir à des conseils et une assistance à cet égard. Elle utilise la plateforme technique ISS pour exercer l'exercice des droits de vote sur la base de ses propres directives en matière de vote, dans l'intérêt des investisseurs ainsi que de l'environnement et de la société. Elle accorde une attention particulière aux points de l'ordre du jour qui portent sur des questions écologiques, sociales ou de gouvernance.

Les droits de vote sont exercés selon les directives suivantes:

- [Actions suisses et internationales](#)

Le tableau résume les résultats des votes.

	International	Schweiz	Total
Total	3571	1576	5147
Pour	2960	1367	4327
Contre	460	135	595
Abstention	10	74	84
Autres ²	141	0	141
Contraire à la recommandation de la direction	746	207	953

Vous trouverez les votes détaillés dans le Rapport partiel «[Votes Systematic](#)».

² Par ex. votes sur la durée de validité ou la durée de la rémunération, ou votes retirés ou retenus.

Partenaires

Ethos: notre partenaire pour l'exercice des droits de vote sur les actions suisses et pour un dialogue actif

Ethos est le leader en Suisse du conseil en matière d'exercice des droits de vote et de dialogue actif avec les entreprises. Avec les fonds quasi indiciaires Raiffeisen Futura II, Ethos privilégie le dialogue actif avec des entreprises du monde entier, promouvant des pratiques commerciales plus durables (parfois en collaboration avec d'autres investisseurs).

 www.ethosfund.ch

ISS: notre partenaire pour l'exercice des droits de vote sur les actions internationales

Institutional Shareholder Services («ISS») est le premier fournisseur mondial de solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable.

 www.issgovernance.com

Mentions légales

La présente publication est destinée exclusivement à des fins générales d'information. Elle ne constitue ni un conseil, ni une recommandation, ni une offre, ni aucune autre incitation de ce genre. Les instruments financiers et les services financiers décrits ne doivent être acquis ou utilisés qu'après avoir demandé un conseil adéquat. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple les prospectus, le contrat de fonds, la feuille d'information de base [FIB], les rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall («Raiffeisen Suisse») ou sur www.raiffeisen.ch. La présente publication ne s'adresse qu'à son destinataire et ne peut en aucun cas être reproduite ou transférée, partiellement ou entièrement, sans l'autorisation expresse préalable de Raiffeisen Suisse. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, elle n'est pas destinée aux personnes de nationalité, de siège ou de domicile d'un Etat dans lequel l'autorisation de mise sur le marché des instruments et services financiers tels que décrits dans cette publication est limitée ou interdite. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin et en toute bonne foi par Raiffeisen Suisse, cette dernière décline toute responsabilité quant aux éventuels préjudices ou pertes causés (directement ou indirectement) par la distribution de cette publication ou de son contenu ou qui y sont liés d'une manière ou une autre. Raiffeisen Suisse n'est pas responsable notamment de pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers (cf. www.raiffeisen.ch/relative-aux-risques). Raiffeisen Suisse décline toute responsabilité quant aux informations ou aux données provenant de sources tierces («données de tiers»), notamment quant à leur actualité, leur exactitude, leur précision ou leur exhaustivité. Le contenu de la présente publication peut être modifié en tout temps sans préavis.